



Office National des Forêts

Direction Régionale de La Réunion

Unité Spécialisée Aménagement et Gestion Durable

Domaine Forestier de la Providence

97 488 Saint-Denis Cedex – La Réunion

Tél : (+262) 0262 90 48 00 – Fax : (+262) 0262 90 48 37

Courriel : com.reunion@onf.fr – Site Internet : www.onf.fr

Certifié ISO 9001 - ISO 14001

ISBN 2-84207-303-7



Les Réserves Biologiques à La Réunion



Office National des Forêts

Pourquoi des réserves biologiques à La Réunion ?



ANGRAECUM EXPANSUM, ORCHIDÉE ENDÉMIQUE DE LA RÉUNION ET MAURICE, EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DU MAZERIN.

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL, VARIÉ ET ORIGINAL...

malgré ses 2 millions d'années, La Réunion est **une île très jeune** par comparaison avec les continents ou la plupart des autres îles. Le volcanisme, toujours très actif, a créé un relief extrêmement accentué et des sols d'âges très différents. De plus, la présence de deux importants massifs montagneux au centre de l'île, combinée à l'effet des alizés, fait que l'on compte **plus de 100 micro-climats** sur l'île ! La Réunion présente donc des conditions d'installation pour la faune et la flore particulièrement variées.

Petit à petit, au gré des courants marins, des cyclones et des migrations, les plantes et les animaux sont venus coloniser La Réunion depuis les régions voisines de l'océan Indien. Dans tous les milieux qu'offrait l'île, des espèces se sont adaptées. **La très grande diversité des formations végétales reflète celle des sols et des climats.** Les scientifiques ont ainsi dénombré 116 « habitats », qu'ils ont regroupés dans **quatre grands types de milieux naturels** : les forêts des régions chaudes et humides, les forêts des régions chaudes et sèches, les forêts de montagne et les landes de haute altitude.





LIBELLULE (*TRISTHEMIS ANNULATA HAEMATINA*) EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DU BRAS DES MERLES.

Ainsi, près de 1 000 espèces de plantes, 30 espèces d'oiseaux, 5 espèces de chauves-souris, 6 espèces de reptiles — dont une tortue géante — et des centaines d'espèces d'insectes se sont progressivement installées. Isolées du reste du monde et devant s'adapter à des conditions particulières, des centaines d'entre elles ont évolué en **espèces « endémiques »** (voir encadré) et sont devenues uniques au monde.

Cette richesse naturelle est tout à fait considérable pour une petite île comme La Réunion! C'est pour cela que, avec Madagascar et les autres îles du sud-ouest de l'océan Indien, La Réunion a été classée parmi les 25 « **points chauds** » de la **biodiversité** dans le monde par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN).

BOIS DE COULEURS DES HAUTS EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DE BÉBOUR.

Espèce indigène, endémique, exotique

On dit qu'une espèce est **indigène** lorsqu'elle est arrivée sur l'île par des moyens naturels et qu'elle était présente avant l'arrivée de l'homme.

À l'inverse, les espèces **exotiques** ont été introduites, volontairement ou non, par l'homme.

Parmi les espèces indigènes, certaines se sont progressivement différenciées pour créer des espèces nouvelles, dites **endémiques**, et qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde.





INVASION DU SOUS-BOIS DE LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DES MAKES PAR LE LONGOSE (*HEDYCHUM GARDNERIANUM*).

MAIS FRAGILE ET MENACÉ

L'installation de l'homme au XVII^e siècle a été le début de **destructions massives des milieux naturels pour l'agriculture** (café, canne à sucre, géranium,...) **et les constructions humaines** (villes, routes,...). Les savanes et les forêts de basse altitude ont ainsi presque totalement disparu. La chasse et l'exploitation excessive y ont également fait disparaître de nombreuses espèces, dont la moitié des espèces d'oiseaux et la tortue géante de Bourbon. Mieux protégées par le relief puis par la création d'un domaine forestier public, les forêts d'altitude ont été plus épargnées.

Si ces grands défrichements appartiennent au passé, les **incendies**, le **braconnage** et les dégâts causés par les **animaux divagants** menacent encore gravement certaines forêts.

Et une autre menace, silencieuse mais redoutable, plane sur les milieux naturels réunionnais...

Pour ses besoins ou par accident, l'homme a introduit sur l'île des milliers de nouvelles espèces. Une centaine d'entre elles se sont échappées des champs ou des jardins et ont commencé à envahir les

milieux naturels. Se reproduisant rapidement et abondamment, elles prennent progressivement la place des espèces indigènes (voir encadré), qu'elles peuvent faire totalement disparaître. Elles constituent donc de véritables « **pestes** » **végétales ou animales** pour la flore et la faune d'origine. Certaines sont maintenant bien connues (Raisin marron, Longose, Merle de Maurice, Galabert,...). D'autres risquent de le devenir bientôt (Herbe de la Pampa, Hortensia,...). Et les voyageurs continuent d'introduire chaque jour de nouvelles espèces...

PALMISTE ROUGE BRACONNÉ EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DE BÉBOUR.





...ET QU'IL FAUT PRÉSERVER

Plus du tiers de la surface de La Réunion est encore recouvert de **forêts ou de formations végétales primaires** (cf encadré). En comparaison, on en compte moins de 2 % à Maurice et pratiquement aucune à Rodrigues. À Madagascar, les forêts primaires sont encore présentes mais diminuent de façon très alarmante du fait de la déforestation pour l'agriculture et l'approvisionnement des villes en charbon de bois.

La **responsabilité des Réunionnais** est donc très forte pour pouvoir transmettre aux générations futures la diversité des milieux naturels originaux du point chaud de la biodiversité sur lequel ils vivent.

Face aux diverses menaces qui pèsent sur ces milieux naturels, il est nécessaire d'agir et de se doter d'outils de protection efficaces.



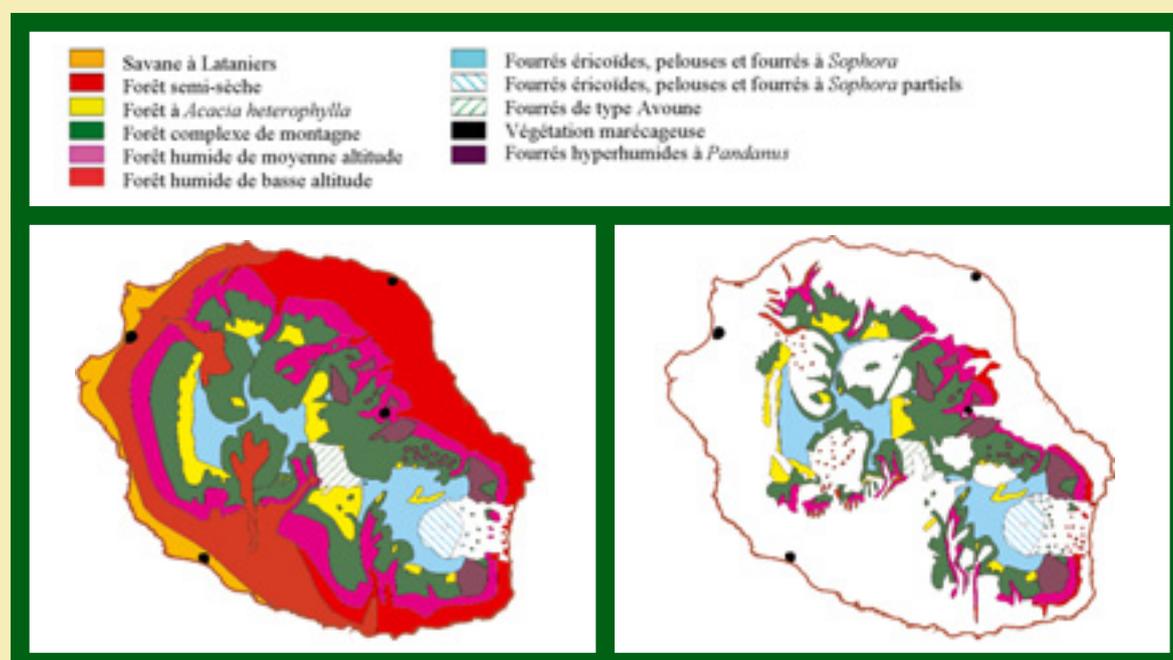
INCENDIE EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DU BRAS DES MERLES
LE 24 FÉVRIER 2003.

Forêt primaire, secondaire

On dit qu'une forêt ou qu'un milieu naturel est **primaire** lorsqu'il n'a jamais été modifié par l'homme. Leur destruction est irréversible.

À l'inverse, les forêts ou les milieux **secondaires** se sont installés, spontanément ou non, après une action de l'homme. Leur biodiversité est généralement plus faible que celle des forêts primaires.

LA VÉGÉTATION INDIGÈNE DE LA RÉUNION AVANT LA COLONISATION HUMAINE ET AUJOURD'HUI (D'APRÈS CADET, 1980).





Qu'est-ce qu'une réserve biologique ?

ÉLIMINATION DU RAISIN MARRON EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DE BÉLOUVE.

Les 12,5 millions d'hectares de forêts publiques que gère l'Office National des Forêts en Métropole et dans les DOM recouvrent une gamme extraordinairement variée de milieux naturels. C'est pour mieux prendre en compte la diversité biologique qu'ils abritent que les réserves biologiques ont été créées dans les années 1950 puis confortées et renforcées en 1981, par une convention entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et l'ONF. Elles confèrent aux espaces les plus remarquables que gère l'ONF un **statut de protection renforcé** et permettent de **focaliser les actions de conservation** qu'il ne serait pas possible de mener partout avec la même intensité.

Les réserves biologiques sont le lieu privilégié pour mettre en oeuvre une **gestion conservatoire**. En fonction des différentes menaces, cette conservation peut être relativement passive ou, au contraire, très active : lutte contre les espèces envahissantes, restauration écologique, lutte contre le braconnage, reproduction d'espèces rares à protéger... C'est pourquoi on distingue deux types de réserves : les réserves dirigées et les réserves intégrales (cf encadré).

La gestion des réserves s'appuie sur des connaissances scientifiques de plus en plus fines. Elles font donc l'objet d'une forte activité de **recherche et de suivi scientifique** qui associe des organismes scientifiques et l'ONF.

Mais l'objectif principal de conservation dans les réserves ne se traduit pas pour autant par leur mise « sous cloche » ! En effet, la préservation n'a de sens que si elle est associée à la découverte et à la sensibilisation, selon le vieil adage qui veut que « *on ne protège bien que ce qu'on aime et on n'aime que ce qu'on connaît* »...



PROSPECTIONS D'ESPÈCES RARES EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DE NOTRE-DAME DE LA PAIX.





SORTIE PÉDAGOGIQUE EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DES MAKES.

Réserve biologique dirigée, intégrale, mixte

Dans une réserve biologique **dirigée**, les interventions sont dirigées vers la conservation d'espèces ou de milieux particuliers, remarquables ou vulnérables.

Dans une réserve biologique **intégrale**, la règle est de laisser la dynamique naturelle se dérouler librement, sans intervention humaine visant à modifier la composition ou la structure des milieux, qui peuvent être relativement communs.

Les réserves biologiques **mixtes** combinent une partie dirigée et une partie intégrale en fonction des différents enjeux.



PARCELLE DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DES MAKES.

La **fonction pédagogique** des réserves est donc très importante. Elle se traduit notamment par la création de sentiers de découverte et de supports pédagogiques (guides botaniques, livrets, dépliants,...) et la réalisation de visites guidées.

La fréquentation dans les réserves doit bien sûr être organisée pour ne pas nuire à l'objectif de conservation.

La création d'une réserve biologique se fait par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture, sur la base d'un **plan de gestion**. Ce dernier définit les enjeux de conservation de la réserve et les actions à y mener. Il est examiné au niveau local par le **Comité Consultatif des Réserves Biologiques** et au niveau national par la **Conseil National de la Protection de la Nature**.

L'ONF gère 100 000 ha de forêts publiques à La Réunion, soit **40% de la superficie de l'île**. Succédant au Service Forestier et à l'Administration des Eaux et Forêts, il est chargé de **préserver et de valoriser ce patrimoine forestier**.

Après la départementalisation, son action s'est portée essentiellement sur la constitution de **forêts de production** (Cryptoméria, Tamarin des Hauts, Bois de Couleurs,...) pour répondre aux besoins en bois

de la population locale. Cette sylviculture de production est cependant restée limitée à moins de 4% de la surface gérée, le plus souvent sur des terrains déjà exploités par le passé.

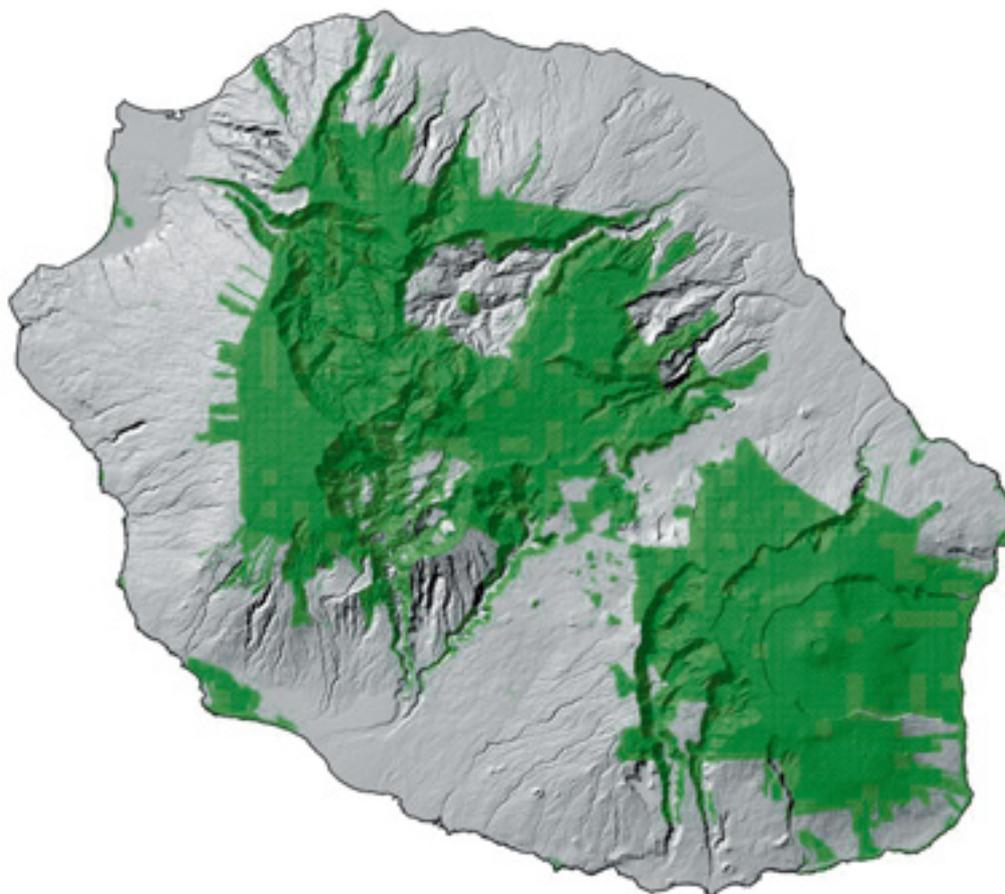
Parallèlement, des **voies d'accès** et des **équipements touristiques** ont été aménagés pour accueillir le public local et extérieur, de plus en plus désireux de sortir des villes pour profiter du bon air et des paysages magnifiques des forêts.

L'aventure de la création des réserves à La Réunion



RÉSERVE BIOLOGIQUE DE BOIS DE COULEURS DES BAS, LE TREMBLET (SAINT-PHILIPPE).





LE DOMAINE FORESTIER GÉRÉ PAR L'ONF (EN VERT) COUVRE 40% DE L'ÎLE, ESSENTIELLEMENT DANS LES HAUTS.

Lorsque les **connaissances scientifiques** ont commencé à mettre en avant la richesse et la fragilité des écosystèmes réunionnais, il est apparu de plus en plus nécessaire de les préserver. Dès 1958, de façon novatrice mais encore très modeste, **21 ha furent classés en réserve biologique à Mare Longue**. Publié en 1977, le remarquable travail réalisé par **Thérésien Cadet**, reprenant celui de Pierre Rivals, fit progresser de façon déterminante les connaissances sur la végétation de La Réunion. Il fut aussi à l'origine de l'agrandissement de la réserve de Mare Longue et de son classement en réserve naturelle en 1981. À la même époque, débuta la rédaction de la Flore des Mascareignes.

Dans les années 1980, un projet de constitution de nouvelles réserves est élaboré à la suite de réunions entre l'ONF, la SREPEN (Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'ENVironnement), l'Université de La Réunion et le Muséum d'Histoire Naturelle de Saint-Denis. Pour faire aboutir ce projet, l'ONF demande une **mis-**



THÉRÉSIEEN CADET ET JEAN BOSSER, DEUX PIONNIERS DE LA RECHERCHE SUR LA VÉGÉTATION RÉUNIONNAISE ET DE SON CLASSEMENT EN RÉSERVE.

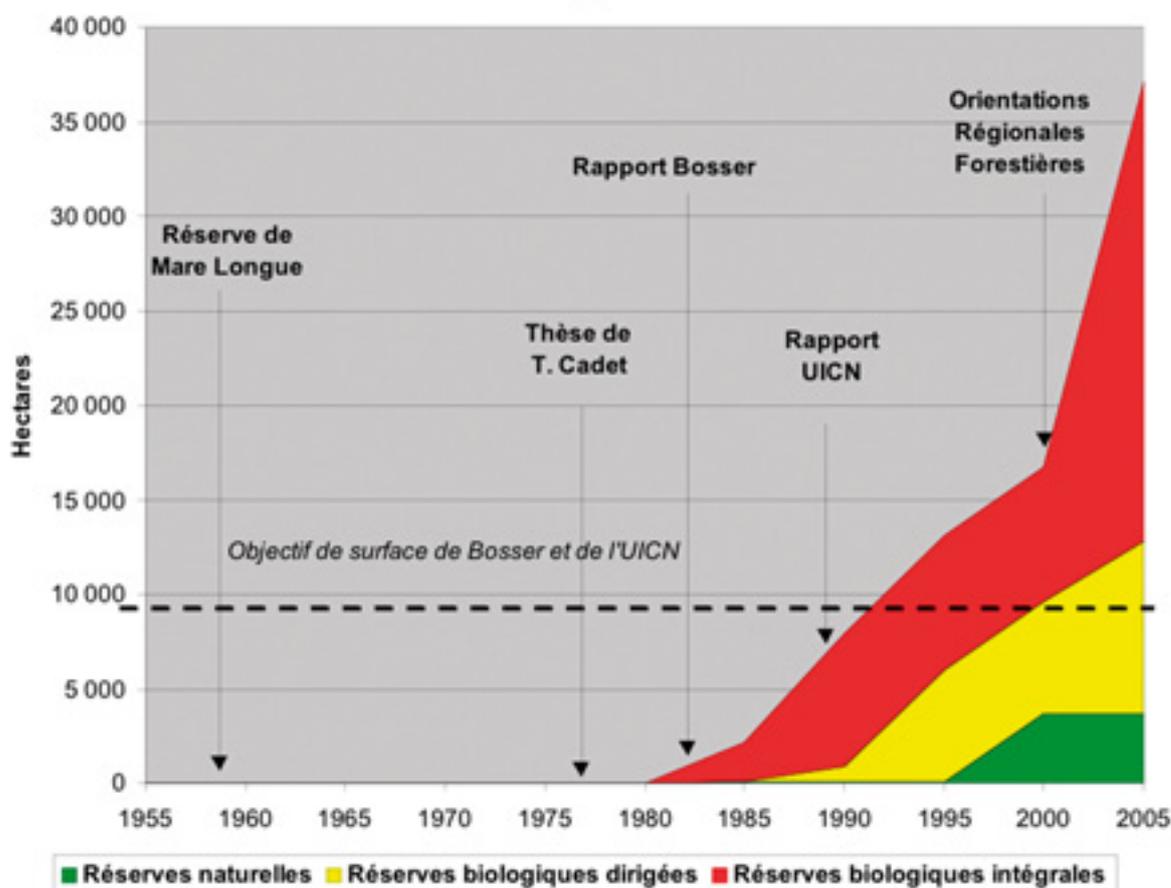
sion pour la création de réserves biologiques sur le domaine forestier. Cette mission, confiée à Jean Bosser (principal rédacteur de la Flore des Mascareignes), débouchera en 1982 sur un rapport préconisant la création de 12 nouvelles réserves sur environ 8 200 ha au total. Ce document sera complété en 1989 par un rapport de l'UICN sur la conservation des écosystèmes forestiers à La Réunion, qui fera des recommandations complémentaires sur un millier d'hectares environ.

Cette période constitue un **tournant dans la politique de l'ONF et des collectivités locales** — en particulier la Région tout nouvellement créée —, où les objectifs de conservation de la biodiversité prennent une place de plus en plus importante par rapport à ceux de production et d'accueil du public jusque-là dominants.

Cette politique sera par la suite formalisée dans les **Orientations Régionales**

Forestières de 2002 qui consacrent la priorité de la conservation par rapport aux autres fonctions des espaces forestiers à La Réunion.

À partir de 1985, 11 réserves biologiques et une réserve naturelle seront créées progressivement suivant les préconisations du rapport Bosser et de l'UICN, mais en allant largement au-delà sur les surfaces classées (près de 4 fois plus en moyenne).



ÉVOLUTION DES SURFACES CLASSÉES EN RÉSERVE SUR LE DOMAINE GÉRÉ PAR L'ONF DE 1955 À 2005.

Le réseau actuel des réserves biologiques à La Réunion



SALIOTE (*PSALIDIUM RETUSA*) EN RÉSERVE BIOLOGIQUE « LITTORAL DE SAINT-PHILIPPE ».

Le tiers du domaine géré par l'ONF à La Réunion a été classé dans un **réseau de 11 réserves biologiques**. Ces **33 474** hectares viennent s'ajouter aux 3 682 hectares des deux réserves naturelles (Mare Longue et la Roche Écrite).

Les réserves biologiques créées jusqu'en 1995 (Mazerin, Hauts de Saint-Philippe, les Mares, Bébour, Cilaos, Bois-de-

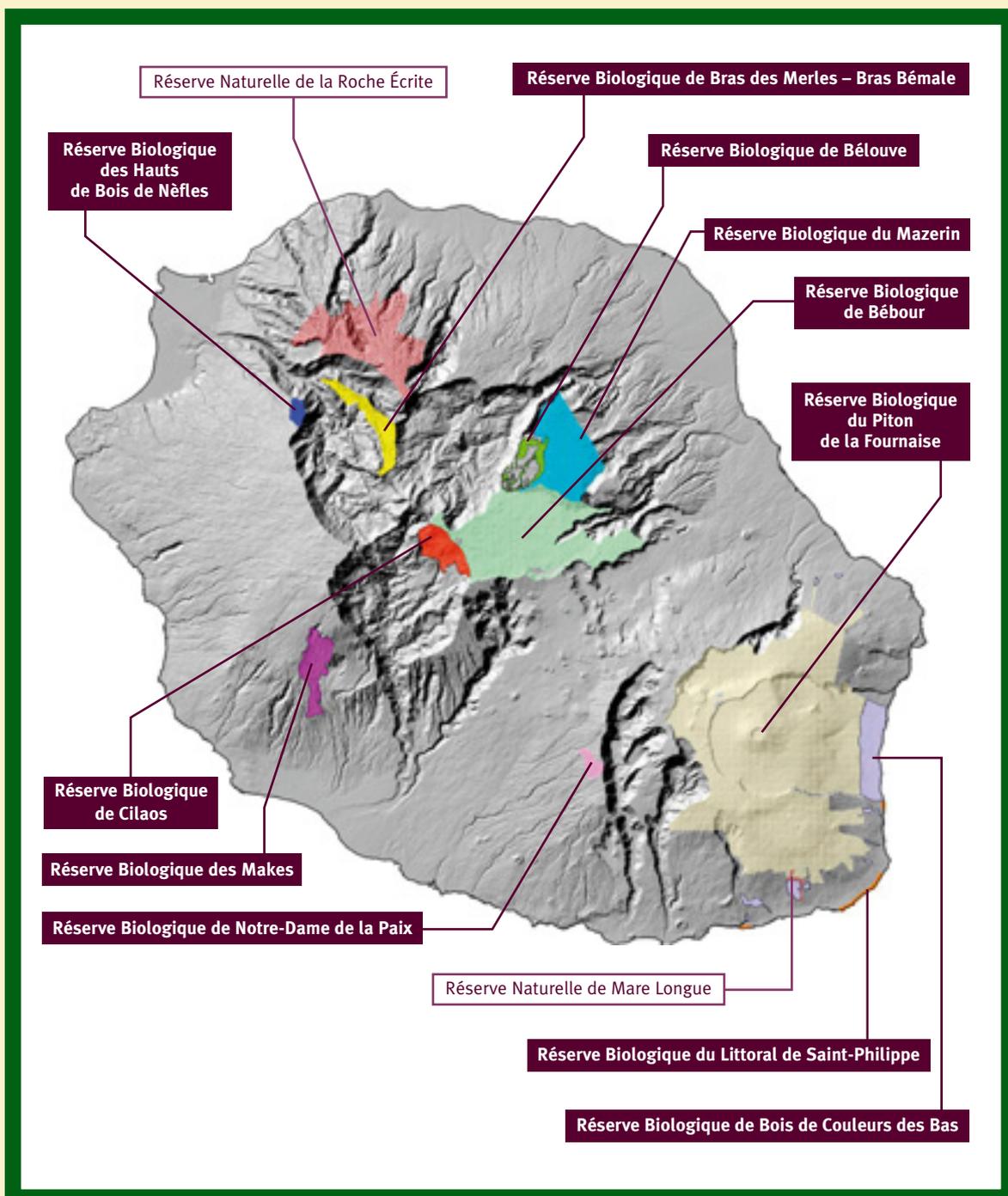
Nèfles) ont concerné de **grands massifs de forêts de montagne** (« bois de couleurs des Hauts ») et de landes de haute altitude, qui sont les milieux globalement les mieux préservés sur l'île.

À l'inverse les **milieux de basse et moyenne altitude**, qui sont les plus raréfiés et les plus menacés, étaient très peu représentés.

L'accent a donc été mis au cours des dernières années sur la création de réserves pour inclure ces milieux : Réserve Biologique du Bras de Merles (forêt semi-sèche), celle des Makes (forêt de moyenne altitude), celle de « Bois de Couleurs des Bas » (forêt humide basse altitude) et celle du Littoral de Saint-Philippe (milieux littoraux). Dans le même temps, d'autres réserves ont été créées ou agrandies à plus haute alti-

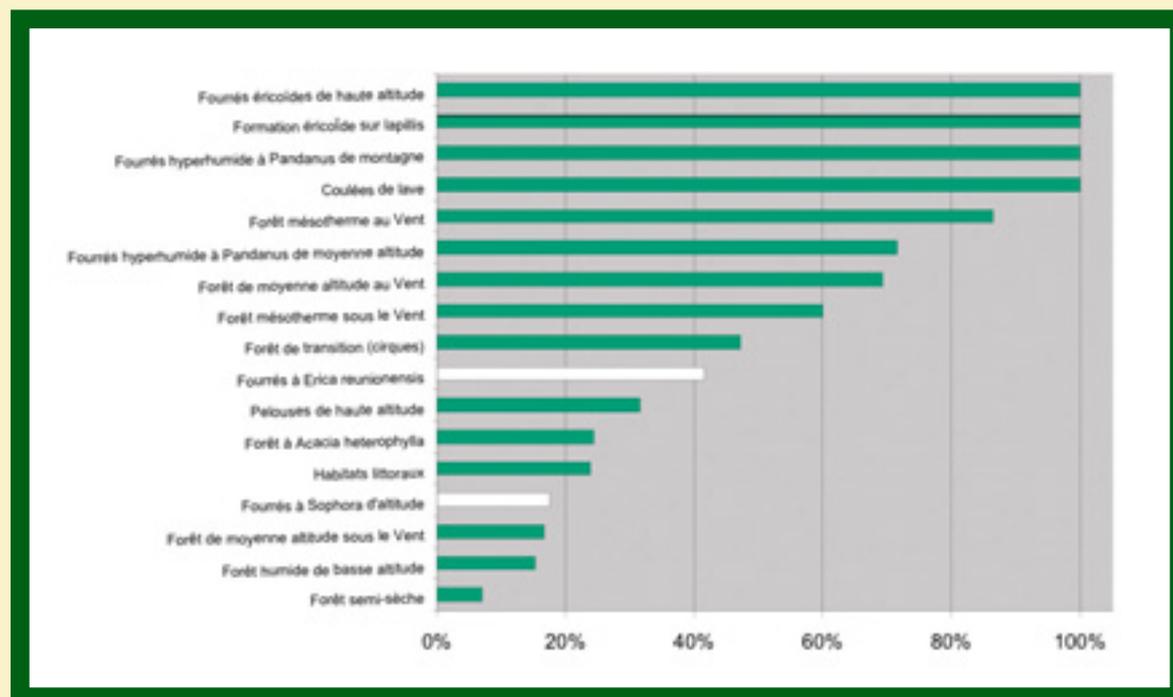
tude : Réserve Biologique du Piton de la Fournaise, de Notre-Dame de la Paix et de Bélouve.

Pratiquement **tous les grands types de végétation indigène**, du niveau de la mer jusqu'aux plus hauts sommets, sont donc aujourd'hui représentés dans les réserves, qui concernent l'ensemble du territoire de l'île.





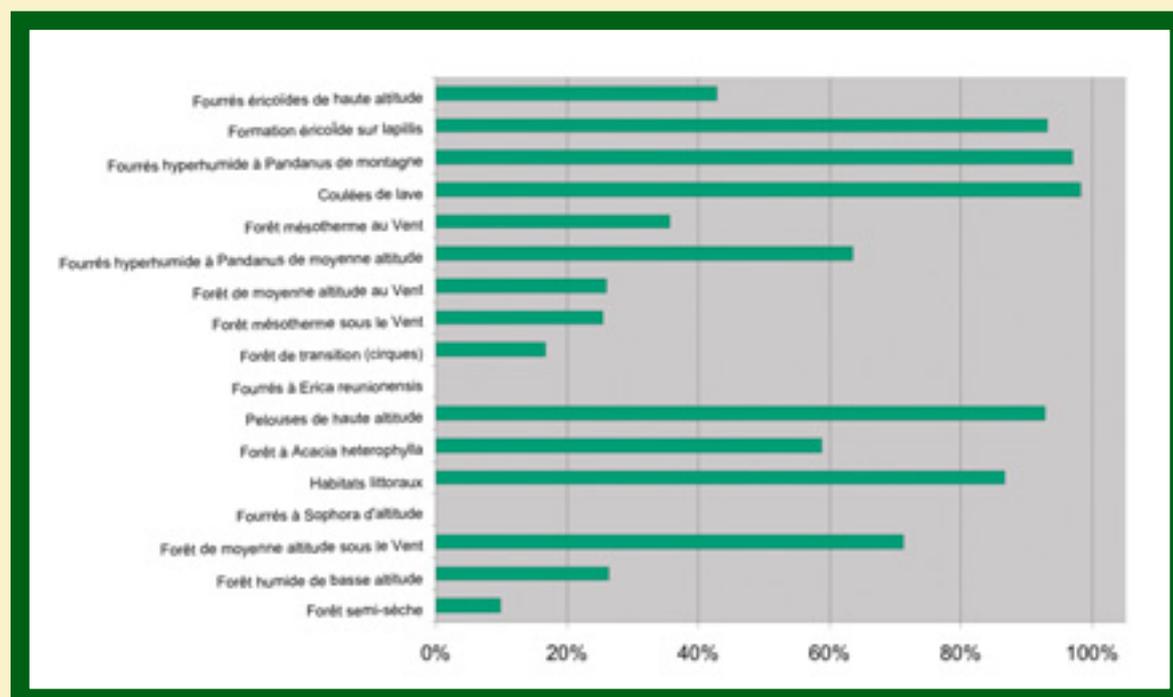
TAUX DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS INDIGÈNES À LA RÉUNION



EN VERT : MILIEUX NATURELS REPRÉSENTÉS DANS LE RÉSEAU DE RÉSERVES, CLASSÉS SELON LEUR DEGRÉ DE CONSERVATION PAR RAPPORT À LA SURFACE OCCUPÉE AVANT L'ARRIVÉE DE L'HOMME.

EN BLANC : MILIEUX PAS ENCORE OU TRÈS PEU REPRÉSENTÉS.

PROPORTION DES MILIEUX NATURELS INDIGÈNES CLASSÉS EN RÉSERVES



L'EFFORT DE CLASSEMENT SE POURSUIVRA SUR LES MILIEUX LES PLUS RARÉFIÉS (EN BAS DU GRAPHIQUE).



Les réserves biologiques demain

MÉDITATION EN RÉSERVE BIOLOGIQUE DU BRAS DES MERLES – BRAS BÉMALE.

L'effort pour **créer des réserves biologiques**, les doter d'un **plan de gestion** adapté et les faire vivre va naturellement se poursuivre dans les prochaines années avec l'appui de la communauté scientifique.

Afin d'**améliorer la représentativité** du réseau de réserves, les deux derniers grands types de végétation indigène encore non représentés seront intégrés dans deux nouvelles réserves biologiques : les fourrés à Petits Tamarins des Hauts (*Sophora denudata*) au Piton Textor et les formations à Avoune (fourrés à *Erica reunionensis*) à Mare à Boue. La part des **forêts de basse et**

moyenne altitude classée en réserve devra être renforcée. Cependant, les vestiges de ces forêts sont souvent extrêmement dégradés ou sur des remparts totalement inaccessibles. Le classement en réserve concernera donc les secteurs où il est **urgent et encore possible d'intervenir** : la Grande Chaloupe, Bois-Blanc, la Providence, Cap Noir...

En forêt de montagne, et de façon moins prioritaire, de nouvelles réserves seront créées pour intégrer d'autres **ensembles riches et fonctionnels** (Plaine des Fougères, Palmistes, Télélave). Certaines réserves existantes seront également agrandies (Cilaos, Bois-de-Nèfles).





Les réserves biologiques ne sont, bien sûr, pas le seul outil de protection des espaces naturels. Elles sont bien adaptées pour les forêts bénéficiant du régime forestier mais doivent être **complémentaires d'autres mesures de protection**, en particulier dans les forêts de basse et moyenne altitude dont une large part n'est pas gérée par l'ONF : classement de protection dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière et gestion au titre des **Espaces Naturels Sensibles** par le Département, réserve naturelle,...

Enfin, l'ensemble du réseau de réserves biologiques se situera prochainement au cœur du futur **Parc National de La Réunion**. Ces réserves permettent d'identifier, parmi le très vaste territoire du futur parc, les priorités de conservation et de les doter de documents de gestion et de programmes d'actions spécifiques et adaptés à chaque enjeu particulier. Les réserves biologiques seront donc **un des outils opérationnels** pour répondre à l'objectif général de conservation et de partage du parc national.

BOIS PUANT (*FOETIDIA MAURITIANA*) DANS LA FUTURE RÉSERVE BIOLOGIQUE DE LA GRANDE CHALOUPE.

